

Rozérieulles, le 20 mars 2023

Transition écologique **Le Conseil d'administration enjoint les maîtres d'ouvrage à saisir les multiples opportunités offertes**

Déploiement des aides du Fonds vert, du plan spécial sécheresse dopé par 10 M€ supplémentaires, de celles entérinées en séance pour des investissements énergétiquement vertueux ou simplement celles de droit commun, les financements sont bel et bien présents pour répondre aux besoins des territoires en matière de gestion durable des ressources en eau. Un éventail d'opportunités exceptionnel !

60% des aides initialement prévues déjà engagées

Depuis le lancement du plan d'aide « spécial sécheresse » en octobre 2022, **49 projets** ont déjà bénéficié d'aides d'un montant de 18,3 millions d'euros (soit une consommation de l'enveloppe initiale de 60%). Pour maintenir cette dynamique, **le Conseil d'administration a voté, en séance, une enveloppe complémentaire de 10 M€**. D'ici fin 2023, 22 millions d'euros d'aides sont encore à saisir pour une sobriété des usages de l'eau et une sécurisation de l'approvisionnement.

« Avec l'adoption de ce plan sécheresse dès l'automne 2022, nous avons eu une longueur d'avance. Nous voulions adresser un signal fort, en particulier aux collectivités, pour les inciter à se mobiliser massivement pour sécuriser leur approvisionnement en eau potable, a rappelé Josiane Chevalier, présidente du Conseil d'administration et préfète de Région Grand Est. Tous les maîtres d'ouvrage-cibles ont été directement informés des modalités d'aides favorables. A elles maintenant de faire preuve de volontarisme. »

Fonds vert : pleinement opérationnel en Grand Est

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit « fonds vert »), doté de 2 Md€ pour 2023, a été créé par la Loi de Finances 2023. Afin de permettre à l'agence de l'eau de pouvoir déployer les crédits attribués (**12 M€ pour la renaturation des villes et l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité**), le Conseil d'administration a validé l'ensemble des modalités politique et administrative nécessaires à sa mise en œuvre dans le respect du cadre d'intervention de l'agence de l'eau. Les premiers dossiers reçus font l'objet d'un partage multipartenaires afin d'optimiser les financements publics.

Réduction des coûts de l'énergie : place aux expérimentations

Face à l'envolée des prix de l'énergie, le Conseil d'administration complète les dispositions existantes de maîtrise des coûts dans les installations d'assainissement ou d'eau potable, qui représentant 30 à 40% des factures des collectivités. Il a ainsi voté **l'ouverture d'un dispositif expérimental** d'adaptation des filières « eau » et « assainissement » concourant à une maîtrise énergétique. Qu'il s'agisse de méthanisation de boues avec cogénération de chaleur, de récupération/production de chaleur, de remplacement d'équipements énergivores... l'objectif est d'explorer et d'évaluer différentes stratégies qui pourraient être ensuite généralisées. **L'enveloppe dédiée est de 10 millions d'euros pour les 2 prochaines années.**

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod

Cécilia Ledran

03.87.34.48.59

06.72.79.28.67

cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles - BP 30019

57161 Moulins-Lès-Metz cedex

www.eau-rhin-meuse.fr

